

CONCOURS bois français & Design / FIBOIS 2022

Article 1 - Objet :

Ce concours est organisé par Fibois Centre-Val de Loire avec le soutien de Fibois France et France Bois Forêt. Il a vocation à mettre en avant les bois français et savoir-faire des entreprises régionales, par la valeur ajoutée que le design apporte aux entreprises de la filière bois. En déposant votre dossier de candidature, vous participez non seulement au concours régional «Design et Bois Français», mais vous répondez également à l'Appel à Projet pour tenter d'être exposé sur la Paris Design Week 2022 !

Les projets déposés seront présélectionnés par un jury régional (art.4a). Ils pourront aussi être mis en valeurs par des événements régionaux, suivant l'organisation propre de chaque Fibois partenaire de ce concours. (ex : France design).

Un jury national (art. 4b) sélectionnera les pièces qui seront présentées lors de la Paris Design Week, événement international et rendez-vous incontournable du design (*)

Article 2 – Eligibilité :

Le concours est ouvert aux designers, entreprises de première et seconde transformation, implantées dans la région pour laquelle ils participent.

Chaque candidat.e ou équipe candidate devra déposer un projet valorisant les bois régionaux, réalisé depuis moins de 3 ans et commercialisable. Le/la designer peut être soit intégré.e à l'entreprise soit mandaté.e / accompagné.e pour un projet.

Pour participer, les candidat.e.s doivent être à jour de leurs obligations fiscales et sociales.

Article 3 – dossier de candidature et inscription :

Le dossier devra être déposé entre le 28 février 2022 et le 10 avril, minuit, à l'adresse contact@fibois-cvl.fr
Il devra comprendre, à minima :

- une fiche synthèse de présentation du projet (1 page maximum), comprenant notamment une description de 800 mots, les dimensions hors tout du projet, les essences de bois employées et leur provenance
- plusieurs visuels du produit (photos, images 3D, esquisses)
- le dossier de candidature dûment rempli. en pj

Article 4a – Jury :

Chaque Fibois régional partenaire de l'évènement constituera son propre jury, composé de manière paritaire par des représentants d'institutionnels, de professionnels du design et de la filière bois. Le jury étudiera les projets et les classera selon les critères d'évaluation suivants :

- Qualité de la présentation
- Originalité et qualité de la démarche design
- Innovation
- Capacité de répliquabilité et diffusion
- Impact socio-économique et environnemental

- Réussite du projet

Chaque jury régional ne retiendra que les 3 meilleures candidatures. Le jury régional est souverain et n'aura pas à motiver ses décisions.

Article 4b- Jury national :

Il est constitué d'un.e représentant.e de chaque région et sera présidé par E. De La Rochère directeur Fibois CVL et Pia Monnier Wood, commissaire de l'exposition, qui disposeront de voix prépondérantes.

Article 5 – Communication

Régional :

Les lauréats bénéficieront d'une communication appuyée par le biais des réseaux sociaux et relais presse.

Chaque région organisera à sa convenance des remises de prix régionaux avec une communication dédiée.

Un palmarès des projets candidats sera présenté au public pour valoriser ces savoir-faire et les soumettre au vote du public. Une mention coup de cœur sera attribuée par le public.

National :

Les projets retenus par le jury national seront exposés à la Paris Design week (*) (***) avec parution dans les médias dédiés et relais presse et institutionnel.

Article 6 – Obligation des candidats sélectionnés pour la Paris Design Week :

Les candidats et lauréats au concours s'engagent à :

- répondre aux demandes d'information de la part des interprofessions Fibois ou de l'organisateur de l'évènement ;
- autoriser Fibois France à publier le nom, logo et adresse de l'entreprise et la description non confidentielle des projets dans le cadre des actions de communication liées au concours, y compris sur le site internet de Fibois France et des Fibois régionaux ;
- prendre les dispositions les plus appropriées en matière de protection des droits de la propriété intellectuelle
- donner à la demande de Fibois toute information sur le devenir du projet récompensé
- livrer l'objet lauréat le 7* septembre 2022 sur le lieu de l'exposition (en attente de confirmation) et venir le récupérer par ses propres moyens le 19* septembre au plus tard.

Article 7 – Calendrier

28 février : lancement des candidatures

10 avril : Clôture des candidatures

10 mai : Jury régional et Lancement du vote du public régional

25 mai : Clôture du vote du public régional

Courant mai : jury national

26 mai : Communication des éléments pour le service presse de la PDW

9 au 18** septembre : exposition

*date de fin et lieu en attente de confirmation

** le thème de l'exposition se fera en fonction du lieu d'exposition et du thème de la PDW